### COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 16 Date de la convocation : 29/02/2024

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Numéro: II-2024/21

#### SEANCE du 11 mars 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le onze mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

<u>Présents</u>: DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMASON Chantal, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, SENTENAC Chrystèle, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

<u>Pouvoirs</u> : FEUILLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine, GUELIN Carole pouvoir à DELSOL Alain

<u>Absents excusés</u>: LAMANDE Laurent, DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

# Décision n°2024-03 du 6 février 2024

Désignation d'un avocat pour représenter la commune – Procédure contentieuse opposant la commune de Lavernose-Lacasse à la Préfecture de Toulouse suite à la révision du PLU

# Décision n°2024-04 du 6 février 2024

Désignation d'un avocat pour représenter la commune – Procédure contentieuse opposant la commune de Lavernose-Lacasse à un tiers suite à la révision du PLU

# Décision n°2024-05 du 13 février 2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un abri vélo dans la cour de l'école maternelle pour un devis d'un montant de 2 622.60 € HT soit 3 147.12 € TTC

### Décision n°2024-06 du 29 février 2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de tables pour la salle de l'aide aux devoirs pour un devis d'un montant de 1 280.00 € HT soit 1 536.00 € TTC

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

A LAVERNOSE LACASSE LE 11/03/2024 Le Maire A.DELSOL



Le secrétaire de séance

RECU EN PREFECTURE

1e 15/03/2024

application agréée E-legalite.com

99 DE-031-213102874-20240311-21-DE